



District Haute-Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE DISCIPLINE JEUNES**



Réunion Plénière du Mardi 18 Février 2020

Procès-Verbal N° DIS.J.07.19.20

DECISIONS DE LA COMMISSION

Affaire n° 1 :

**Match n° 21946207 – T.C.M.S. / CASTELMAUROU VERFEIL 2 – U17 BRASSAGE – POULE
A – du 18.01.2020**

Motif : Match arrêté à la 75ème minute.

Club du T.C.M.S. :

8 matches de suspension ferme à compter du 24.02.2020

Motifs : Propos injurieux à officiel au cours de la rencontre

Rappel aux devoirs de leur charge aux Délégués à la Police.

**- L'arrêt du match incombant au club du T.C.M.S., la Commission donne match perdu
par pénalité Art 200 des statuts et règlements – Amende 100 €.**

Affaire n° 2 :

**Match n° 21946541 – ENTENTE SAVE ET GARONNE / AUSSONNE-SEILH – U17
BRASSAGE – POULE B – du 18.01.2020**

Motif : Match arrêté à la 87ème minute.

Club d'ENTENTE SAVE ET GARONNE :

1 match de suspension automatique

Motifs : Comportement excessif au cours de la rencontre

Club d'AUSSONNE/SEILH :

1 match de suspension automatique

Motifs : Comportement excessif au cours de la rencontre

5 matches de suspension ferme à compter du 24.02.2020

Motifs : Propos injurieux à officiel en dehors de la rencontre

Affaire n° 3 :

**Match n° 21776097 – ENTENTE LOUGE TOUCH / NORD COMMINGES – U16 –
DEPARTEMENTAL 2 – POULE B – du 07.12.2019**

Club d'ENTENTE LOUGE TOUCH :

2 ans de suspension dont 1 an avec sursis à compter du 12.12.2019

Motifs : Brutalité à officiel au cours de la rencontre

Affaire n° 4 :

**Match n° 21945576 – SUD PYRENEES / SAINT LYS – U18 – DEPARTEMENTAL 2 – POULE
B – du 30.11.2019**

Club de SUD PYRENEES :

5 ans de suspension ferme à compter du 05.12.2019

Motifs : Brutalité à joueur en dehors de la rencontre occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours

La Commission propose au joueur la mise en place de travaux d'intérêt généraux dans l'arbitrage afin d'alléger sa sanction pour un tiers (20 mois). Pour cela, le club et le joueur devront se mettre en relation avec la Commission Départementale d'Arbitrage.